

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2022343CS0402

Comité Syndical du 9 décembre 2022

Date de convocation : 29 novembre 2022
Date d'affichage : 12 décembre 2022

OBJET : Budget principal 2022 : décision modificative n°4.

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de décembre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : en l'absence de Monsieur Jean REVEREAULT, Monsieur Claudy SEGUINAR, délégué titulaire du Secteur Intercommunal d'Energies n°19 de Verteuil sur Charente, est désigné secrétaire de séance.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	51
Nombre de procurations au moment du vote :	5

Le Président demande à Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services de présenter ce point à l'ordre du jour.

Laure GAUTHIER expose :

- Que la proposition de décision modificative n°4 du budget principal 2022 est la suivante :

Code INSEE	SDEG 16 BUDGET SDEG 16	DM n°4 2022
------------	---------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042-814 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00 €	154 668,11 €	0,00 €	0,00 €
D-6226-01 : Honoraires	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6281-01 : Concours divers (cotisations...)	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	177 168,11 €	0,00 €	0,00 €
R-6419-01 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	1 134 584,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	1 134 584,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6521-01 : Déficit des budgets annexes à caractère administratif	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6688-01 : Autres	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6718-814 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	441 821,12 €	0,00 €	0,00 €
D-6718-816 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	2 241 961,74 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	2 683 782,86 €	0,00 €	0,00 €
R-74748-814 : Autres communes	0,00 €	0,00 €	1 510 000,00 €	402 306,38 €
R-74748-816 : Autres communes	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	2 332 451,08 €
R-74758-814 : Autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	141 699,48 €
R-74758-816 : Autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	119 699,66 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	1 610 000,00 €	2 996 156,60 €
R-751-01 : Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	137 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	137 000,00 €
R-7711-01 : Dédits et pénalités perçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 503,00 €
R-7718-814 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	162 299,79 €
R-7788-814 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	243 802,79 €
Total FONCTIONNEMENT	1 134 584,56 €	2 876 950,97 €	1 610 000,00 €	3 396 959,39 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	1 134 584,56 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	1 134 584,56 €	0,00 €
D-2762-816 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	0,00 €	109 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2315-816 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	109 500,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	109 500,00 €	0,00 €	109 500,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Code INSEE	SDEG 16 BUDGET SDEG 16	DM n°4 2022
------------	---------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-1323-362-816 : AE - Extensions et Raccordements 2022	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13248-281U-814 : EP - Renforcement des Réseaux 2021 - Communes Urbaines	0,00 €	5 630,70 €	0,00 €	0,00 €
D-1328-362-816 : AE - Extensions et Raccordements 2022	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-13248-270-814 : EP - Travaux neufs 2020	0,00 €	0,00 €	1 656,01 €	0,00 €
R-13248-272-814 : EP - Travaux neufs 2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
R-13248-280U-814 : EP - Renforcement des Réseaux 2020 - Communes Urbaines	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 261,35 €
R-13248-282U-814 : EP - Renforcement des Réseaux 2022 - Communes Urbaines	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
R-13248-35442M-816 : RDE - SDEG 16 - Effac non Subv Mutualisés 2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
R-13248-35462-816 : CE - Eff Res Subv - RODP mut 2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
R-13258-270-814 : EP - Travaux neufs 2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 656,01 €
R-13258-271-814 : EP - Travaux neufs 2021	0,00 €	0,00 €	446,09 €	0,00 €
R-13258-272-814 : EP - Travaux neufs 2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
R-13258-282U-814 : EP - Renforcement des Réseaux 2022 - Communes Urbaines	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
R-1328-272-814 : EP - Travaux neufs 2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
R-1328-362-816 : AE - Extensions et Raccordements 2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €	395 700,00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	27 430,70 €	2 102,10 €	1 905 617,36 €
D-2135-482-01 : Entretien bâtiment 2022	0,00 €	82 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	82 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-362-816 : AE - Extensions et Raccordements 2022	0,00 €	657 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-372-816 : CE - Extensions et Raccordements 2022	0,00 €	72 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2317-252-814 : EP - Sinistres avec Tiers 2022	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	769 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2762-816 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	109 500,00 €
TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	109 500,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	987 930,70 €	1 136 686,66 €	2 124 617,36 €
Total Général		2 730 297,11 €		2 774 890,09 €

(1) y compris les restes à réaliser

BUDGET PRINCIPAL 2022 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2022 + RaR 2021 + DM 2022 n°1 + DM 2022 n°2 + DM n°3		DM 2022 n°4		Budget global 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 808 261,84	17 167 804,76	1 742 366,41	1 786 959,39	17 550 628,25	18 954 764,15
Investissement	59 968 568,41	59 968 568,41	987 930,70	987 930,70	60 956 499,11	60 956 499,11
Total	75 776 830,25	77 136 373,17	2 730 297,11	2 774 890,09	78 507 127,36	79 911 263,26
Différence	1 359 542,92		44 592,98		1 404 135,90	

Le Président

Précise :

- Que l'intégralité de la décision modificative n°4 du budget principal 2022 était jointe aux convocations à la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Rappelle :

- Que pour rappel, les modalités de vote d'une décision modificative sont les suivantes : le budget est voté par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o avec les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant la décision modificative n°4 du budget principal 2022 telle que présentée et détaillée, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président soumet donc la décision modificative n°4 du budget principal 2022 au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**56 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Approuve et adopte** la décision modificative n°4 du budget principal 2022 telle que présentée.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.